

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)
pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics
de l'Éducation nationale

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉLÈVE

NOM : Prénom :

Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :

Établissement d'origine :

Nom et prénom du ou des représentant(s) légal(aux) de l'élève :

Adresse :

.....

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :

Boursier : Oui Non

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS SOUHAITÉS

Plusieurs établissements peuvent être renseignés dans le tableau suivant (3 au maximum) :

Lycée souhaité par dérogation			
Enseignements optionnels souhaités			
Régime souhaité : Externe - Demi-pensionnaire - Interne			

RAPPEL DE L'ENSEMBLE DES VŒUX (INDIQUEZ LA FORMATION ET L'ÉTABLISSEMENT SOUHAITÉ)

Vœu 1 :

Vœu 2 :

Vœu 3 :

Vœu 4 :

Vœu 5 :

Vœu 6 :

Vœu 7 :

Vœu 8 :

Vœu 9 :

Vœu 10 :

À REMPLIR PAR L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE

Lycée de secteur en fonction du domicile du représentant légal :

- ❖ Chaque motif devra obligatoirement comporter un justificatif. Toute demande qui ne sera pas accompagnée du ou des justificatif(s) ne sera pas prise en compte.
L'octroi de cette demande par l'Inspecteur/Inspectrice d'Académie, Directeur/Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) n'entraîne pas automatiquement la prise en charge financière des transports scolaires par le conseil régional.
- ❖ La date limite de dépôt de la demande à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) concernée est le **mardi 28 mai 2024**.
- ❖ La dérogation concerne uniquement une demande de 2^{de} générale et technologique non contingentée dans un lycée public de l'éducation nationale qui ne dépend pas du secteur de l'élève.
- ❖ Les enseignements optionnels seront confirmés à l'inscription en fonction des places disponibles, sauf si l'accord de la dérogation concerne la demande d'un enseignement optionnel non proposé dans le lycée de secteur.

Référence : article D211-11 du code de l'éducation.

ASSOUPLISSEMENT DE LA CARTE SCOLAIRE (dérogation)
pour une demande d'entrée en 2^{de} générale et technologique des lycées publics
de l'Éducation nationale

MOTIF DE LA DEMANDE (COCHER LA CASE CORRESPONDANTE)	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT
<input type="checkbox"/> Élève souffrant d'un handicap	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire adressé sous pli cacheté au médecin conseiller technique de la DSDEN (ou notification qui vous a été adressée par la MDPH sous pli cacheté).
<input type="checkbox"/> Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	<u>Certificat médical</u> du médecin scolaire sous pli cacheté adressé au médecin de santé scolaire de la commission.
<input type="checkbox"/> Élève boursier ou boursier au mérite	<u>Copie de l'attribution de bourses</u> qui précise le taux. Vous adresserez un courrier sous pli cacheté à l'assistante sociale de la commission.
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une sœur sera scolarisé(e) dans l'établissement souhaité en septembre 2024	Vous joindrez un <u>certificat de scolarité</u> .
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .
<input type="checkbox"/> Élève suivant un parcours scolaire particulier: <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Section européenne non proposé dans le lycée de secteur <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité » <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel artistique * non proposé dans le lycée de secteur, préciser lequel : <input type="checkbox"/> Enseignement optionnel technologique ** non proposé dans le lycée de secteur, préciser lequel : <p>* Uniquement s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale.</p> <p>** Uniquement s'il est suivi d'une 1^{re} technologique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale.</p>	<u>Parcours scolaires particuliers concernés (PSP) **:</u> <ul style="list-style-type: none"> - Sections européennes, - Enseignement optionnel « langues et culture de l'Antiquité », - Enseignement optionnel artistique non proposé dans le lycée de secteur, s'il est suivi d'un enseignement de spécialité artistique de même nature dans le même établissement en 1^{re} générale. - Enseignement optionnel « technologique » non proposé dans le lycée de secteur, s'il est suivi d'une 1^{re} technologique de même nature dans le même établissement en 1^{re} technologique (STI2D, STSS, STL) <p>Vous joindrez un <u>justificatif et/ou un courrier</u>.</p> <p>** Cette fiche de dérogation doit être accompagnée de la fiche de candidature relative au choix du PSP renseignée par l'établissement d'origine.</p>
<input type="checkbox"/> Convenances personnelles	Vous exposerez votre situation dans un <u>courrier</u> .

Nous attestons la validité des renseignements portés ci-dessus.

Signature du (des) représentant(s) légal(aux) de l'élève :

À, le

À, le
Signature du chef d'établissement,

Cachet établissement d'origine

DÉCISION DE L'INSPECTEUR/INSPECTRICE D'ACADÉMIE, DIRECTEUR/DIRECTRICE ACADÉMIQUE DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IA - DASEN)

Dérogation accordée pour le lycée demandé (sous réserve de places disponibles)

Dérogation refusée pour motif :